



**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ANNUELLE DE L'ANS Vie-Covéa  
DU 25 JUIN 2024**





Le 25 juin 2024, François Hecker Président de l'ANS Vie-Covéa ouvrait au Palais des Congrès de Valence l'Assemblée générale annuelle de l'Association.

Il a accueilli les adhérents en les remerciant chaleureusement par ces mots « Merci d'être là et de soutenir votre association dans tout ce qu'elle fait ». Il faut dire que plus de 200 participants de la France entière avaient fait le déplacement à quelques jours de la période estivale pour cette après-midi studieuse tout autant que conviviale.

Le Président a également remercié pour leur confiance et leur ponctualité les adhérents

qui avaient retourné leurs pouvoirs pour être représentés, ajoutant : « C'est un témoignage de la force que représente notre association ». Le quorum était atteint et l'Assemblée a pu valablement délibérer et voter les 12 résolutions proposées.

Enfin cette Assemblée générale était la première pour François Hecker au poste de Président de l'Association, succédant à Jean Fleury qu'il a tenu à saluer tout particulièrement pour son implication, sa rigueur et son humanité tout au long de ses 7 années de présidence.



François HECKER, Président



Louis DERBOULLE, Secrétaire général



Isabelle JEANVOINE, Trésorière



Après avoir élargé, les adhérents ont pu échanger de façon informelle à l'occasion d'un cocktail déjeunatoire. A 14H, la séance a été ouverte et a débuté par une partie informative. L'activité de GMF Vie, MAAF Vie et MMA Vie a été présentée par Anne Lamotte, Directrice Assurance Vie Covéa et Directrice générale de MMA Vie, puis Candylène Laumailié, Responsable du Pôle Ingénierie Patrimoniale de Covéa est intervenue sur le thème « Saut de génération ou comment transmettre à ses petits-enfants ».

Le Président a ensuite ouvert la partie strictement institutionnelle de l'Assemblée. Assisté de Louis Derboulle Secrétaire général de l'ANS Vie-Covéa, François Hecker a présenté le rapport du Conseil d'administration et les propositions de modification des contrats d'assurances soumises à l'Assemblée. Puis Isabelle Jeanvoine, Trésorière de l'Association a présenté son rapport sur les opérations et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 suivie de Mathilde Guignard, Commissaire aux comptes. Après ces différentes interventions, la parole a été donnée aux adhérents présents dans la salle pour qu'ils puissent poser leurs questions tant au Président de l'Association qu'aux assureurs.

Enfin, le Président et le Secrétaire général ont proposé au vote les 12 résolutions qui ont toutes été approuvées.

### Un bilan 2023 positif pour l'ANS Vie-Covéa et ses adhérents

- L'effectif de l'Association continue de croître et représente plus de deux millions d'adhérents.

- L'expérience client des sociétés Vie de Covéa s'est améliorée grâce à un accès digital plus simple et plus fluide.

- Dans un contexte économique peu porteur, marqué par l'inflation et la hausse des taux obligataires, l'Association a incité les sociétés Vie de Covéa à soutenir l'épargne confiée par les adhérents avec une forte hausse du rendement du fonds en euros. Pour François Hecker ce bilan est le fruit d'une collaboration étroite entre l'Association et les assureurs : « Le Conseil d'administration de votre Association échange avec eux en permanence et aborde tous les sujets dans le respect mutuel et la transparence. »

### • CHIFFRES CLÉS ANS Vie-Covéa

**2 011 701 adhérents<sup>1</sup>**

**2 279 466 contrats souscrits  
par l'ANS Vie-Covéa<sup>2</sup>**

**Dont 1 318 331 contrats épargne  
et 961 135 contrats prévoyance**

<sup>1</sup> A fin novembre 2023

<sup>2</sup> Au 31 décembre 2023

## L'ACTIVITÉ DE GMF VIE, MAAF VIE ET MMA VIE

**Intervention de Anne LAMOTTE,  
Directrice Assurance Vie de Covéa**



ANNE LAMOTTE

En 2023, le contexte économique s'est avéré très fluctuant et peu porteur. L'inflation s'est accélérée, atteignant jusqu'à 6,3 % en février 2023 pour se situer aujourd'hui aux alentours de 2,3 %. Les taux d'intérêts long terme ont fluctué entre 2,4 % et 3,6 %. Les indices boursiers ont progressé sur toutes les places (17 % en France).

Anne Lamotte a rappelé que dans ce contexte économique très changeant, les Français continuent d'épargner. Ils épargnent 17 % de leur revenu brut disponible, se plaçant parmi les premiers épargnants dans le monde, juste derrière les Allemands (20 %) et loin devant les Américains (10 %). En 2023, l'épargne totale a atteint 109 milliards d'euros, avec une progression des flux sur les livrets A et les livrets réglementés ainsi que sur des comptes à terme.

### L'assurance vie demeure l'épargne préférée des Français !

L'assurance vie représente toujours entre 15 et 20 % de l'épargne des Français. En 2023, sur le marché de l'assurance vie, la collecte brute a progressé de + 5,4 %. Les prestations quant à elles, ont augmenté de + 14 %. L'encours total assurance vie s'est élevé à 1,923 milliards, en progression de 4%. GMF Vie, MAAF Vie et MMA Vie s'inscrivent dans la dynamique du marché. La collecte brute globale est en hausse de + 6,7 %. L'encours se chiffre à 53,4 milliards d'euros pour la période. S'agissant des contrats d'épargne souscrits par l'ANS Vie-Covéa, la collecte brute est en hausse de + 9 % avec un encours de 43,4 milliards d'euros.

Concernant les taux servis sur les fonds en euros, Anne Lamotte a précisé « Nous avons fait le choix d'accompagner nos assurés avec une augmentation du taux servi à 2,79 %. C'est un rendement supérieur à

celui du marché. Nous avons dynamisé ces taux par une mobilisation mesurée de la Provision pour Participation aux Bénéfices (PPB) afin de ne pas compromettre notre solidité dans la durée, de sécuriser l'avenir tout en maintenant un haut niveau de satisfaction client et pour faire face à une concurrence exacerbée. »

### Début 2024, la collecte assurance vie des sociétés vie de Covéa progresse fortement

À fin mai 2024, la progression s'accélère avec une collecte brute à + 28 % (13 % pour GMF Vie, 34 % pour MAAF Vie et 39 % pour MMA Vie), grâce notamment aux opérations commerciales. D'autres opérations étant d'ailleurs prévues sur la fin de l'année. Même si la retraite ne fait pas partie du périmètre assurance vie, Anne Lamotte a précisé que : « Dans le domaine de la retraite, le lancement attendu du PER GMF, devrait également contribuer à prolonger la dynamique. »



### Covéa Vie s'appuie sur des atouts de taille

- Une solidité portée par des ratios élevés de solvabilité (MMA Vie : 353 %, MAAF Vie 376 % et GMF Vie 411 %).
- Une présence forte dans tous les territoires.
- Des offres en épargne mais aussi en prévoyance. En 2023 le chiffre d'affaires de la prévoyance était, d'ailleurs, de 150 millions d'euros en progression de 10 %, porté notamment par l'offre assurance emprunteur dont la mise en œuvre est facilitée par la loi Lemoine.
- Une qualité de service reconnue et certifiée par Bureau Veritas.
- Des espaces clients digitaux qui se développent, complémentaires au travail des conseillers.
- Des équipes et des experts qui apportent les meilleures réponses aux questions les plus complexes des assurés.

Anne Lamotte a conclu ainsi son intervention : « Si l'activité 2023 a été mouvementée, 2024 présente encore des incertitudes qui doivent nous encourager à toujours revenir aux fondamentaux : assurer au mieux les adhérents, leur apporter la réponse optimale au moment de la définition des taux servis et garder le cap pour offrir la meilleure pérennité dans le temps. »



## « SAUT DE GÉNÉRATION OU COMMENT TRANSMETTRE À SES PETITS-ENFANTS »

**Intervention de Candylène LAUMAILLE,  
Responsable du Pôle Ingénierie Patrimoniale  
de Covéa**

**La transmission aux petits-enfants devient de plus en plus courante, mais elle fait souvent l'objet de questions :**

- Comment donner aux petits-enfants sans défavoriser les enfants ?
- Quand transmettre ?
- Combien ça coûte ?

Candylène Laumaille, Responsable du pôle Ingénierie patrimoniale de Covéa, a proposé aux adhérents, un éclairage instructif sur ce sujet.

Après avoir abordé les présents d'usage qui s'assimilent sous certaines conditions à de simples cadeaux non taxables, elle a détaillé les grands types de dons possibles : le don manuel, la donation notariée et la donation-partage transgénérationnelle en précisant que plusieurs conditions peuvent être ajoutées notamment si le donataire est mineur : emploi de la somme d'argent donnée, désignation d'un tiers pour gérer jusqu'à la majorité, blocage temporaire de la somme, et même exclusion de l'apport de la somme à la communauté dans le cas du mariage du donataire. A noter toutefois, en présence d'un donataire mineur l'accord des parents (sauf exceptions) sera requis. Pour ce qui est du coût fiscal : la loi octroie la possibilité pour chaque grand-parent de donner 31 865 € par petit-enfant, tous les 15 ans, sans droit de donation.

Cette somme peut être doublée si le grand-parent a moins de 80 ans et le petit-enfant plus de 18 ans, pour bénéficier de cette mesure le don doit impérativement être enregistré auprès de l'administration fiscale sous un délai d'un mois après sa réalisation.

« MMA Vie, GMF Vie et MAAF Vie proposent des solutions pour donner une somme d'argent au petit-enfant, somme qui sera placée ensuite sur un contrat d'assurance vie. Un excellent moyen pour accueillir les nouvelles générations sur des contrats de type épargne ».

Candylène Laumaille a ensuite présenté les solutions de transmission applicables au moment d'un décès : en premier lieu le testament, qui permet d'attribuer un bien ou une quote-part du patrimoine disponible avec cependant un abattement de 1 594 € uniquement. Mais surtout l'assurance vie qui permettra aux petits-enfants désignés de recevoir des capitaux décès sans que cela soit pris en compte au sein de la succession du défunt. Il est toutefois indispensable de bien déclarer un ou plusieurs bénéficiaires qui peuvent tout à fait, être des petits-enfants. Pour ce qui est de la fiscalité schématiquement : avant 70 ans l'abattement est de 152 500 euros par petit-enfant, avec une taxation de 20 % au-delà de cette somme (voire 31,25% à partir de 852 500 € transmis) pour l'ensemble des contrats d'assurance vie et Plan épargne retraite de l'assuré. Si l'assuré a réalisé des versements à compter de son 70ème anniversaire, l'ensemble des bénéficiaires (taxables) bénéficient d'un abattement de 30 500€ (commun pour l'ensemble de des bénéficiaires taxable et des contrats d'un même assuré) applicable sur le montant des primes versées après 70 ans (ou pour le PER sur le montant du capital transmis).

Candylène Laumaille a conclu en rappelant que dans tous les cas la transmission se réfléchit et se prépare. « À partir du moment où on donne, on ne peut plus revenir en arrière. Cela peut être problématique dans le cas d'un besoin urgent de trésorerie pour financer par exemple un séjour en maison de retraite. » L'assurance vie apparaît alors comme une solution idéale, une boîte à outils qui offre des arbitrages, des versements et des rachats, utile pour pouvoir faire ce saut de génération, sans prendre de risques.

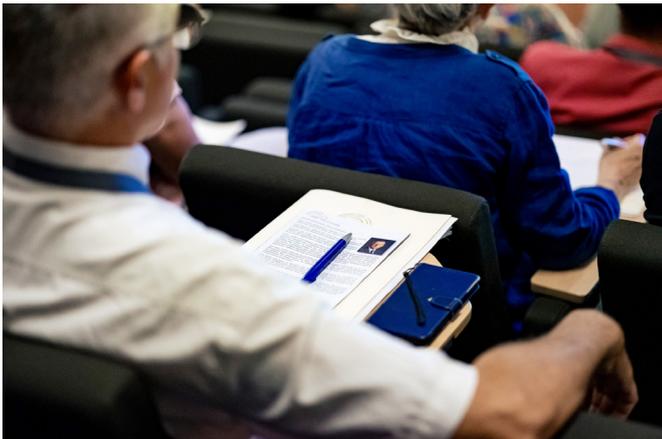




*L'émargement*



*Un moment de convivialité*



*Un public attentif*



*Les adhérents ont la parole*



*Le vote des résolutions*



*Les remerciements du Président au nom du Conseil d'administration*

## Association Nationale des Souscripteurs Vie Covéo (ANS Vie-Covéo)

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901  
86-90 rue Saint-Lazare - 75009 PARIS